PROGRAMME DE COLLABORATION DES NATIONS UNIES SUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS LIÉES À LA DÉFORESTATION ET À LA DÉGRADATION DES FORÊTS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

DOCUMENT DU PROGRAMME NATIONAL

Pays: **République démocratique du Congo (RDC)**

Titre du programme: **Appui ONU-REDD au Plan de préparation** sur la **REDD (R-PP) de la RDC** [ONU-REDD / DRC / Phase 2]

Objectif du Programme: **La RDC est outillée et prête à s'engager dans le système REDD+ international**

Durée du programme : **2 ans et 6 mois**

Dates du début / de l'achèvement prévues : Septembre **2010 / Mars 2013**

Modalité de gestion des fonds : **Canalisée**

Organisme chargé de l'administration : **PNUD - Fonds fiduciaire multi-bailleur (MDTF)**

Sources de financement du budget : **Fonds fiduciaire multi-bailleur (MDTF) de l'ONU-REDD**

Budget estimatif (R-PP): **US$ 22,7 m.**

Montant demandé à l'ONU-REDD: **US$ 5,5 m.** (*)

Montant demandé au FPCF: **US$ 3,4 m.**

Budget financé à hauteur de: **US$ 1,8 m.**

Budget non financé : **US$ 12,09 m.** (**)

(*) Coûts du Programme + dépenses d'appui indirectes.

(**) Le cofinancement est déjà recherché.

Noms et signatures des contreparties nationales et des organismes des Nations Unies participants

En signant ce document de programme, tous les signataires s'engagent sans réserve à parvenir aux résultats recensés pour chacun d'entre eux comme indiqué aux tableaux 1 et 2 et précisés dans les plans de travail annuels.

Organisations des Nations Unies	Autorités nationales de coordination
M. Fidèle Sarassoro [redacted] ***Coordonnateur résident de l'ONU – RDC***	[redacted]
M. Ndiaga Gueye [redacted] ***Représentant de*** 01 OCT 2010	M. José E. B. Endund [redacted] ***Ministre de l'Environnement, de la conservation de la nature et du tourisme (MECNT)***
M. Adama Guindo [redacted] ***Directeur de pays du PNUD - RDC*** 28 SEP 2010	
[redacted] Mme Angela Cropper ***Directrice exécutive adjointe du PNUE***	

Pour de plus amples informations concernant le R-PP et le Programme ONU-REDD de la RDC, se reporter à l'annexe 1 (page 16).

1. Résumé analytique

La RDC s'est engagée de manière décisive et sans réserve dans le mécanisme REDD+ en janvier 2009. Depuis lors, le pays a emprunté un raccourci pour mettre au point son plan de préparation au titre du REDD. En 2009, une première allocation du Programme ONU-REDD, d'un montant de 1,88 million de dollars (phase 1, 2009-2010), ainsi qu'une subvention du FPCF de 200 000 dollars ont permis de mettre en place le processus REDD+ national et de le structurer. Ce **processus REDD+** consiste en une concertation/coopération entre parties prenantes (en cours) consacrée au mécanisme REDD+. Il progresse bien et de manière dynamique dans le pays, sous les auspices du Ministère de l'environnement (MECNT). Un **décret REDD** signé par le Premier ministre le 26 novembre 2009 a officialisé le processus REDD national et appuyé un certain nombre d'institutions essentielles prenant part au REDD, notamment **la Coordination nationale pour la REDD (CN-REDD),** qui est fonctionnelle et très active, ainsi que deux comités directeurs (un Comité national pour la REDD et un Comité interministériel). Ces deux comités viennent d'être mis en place et leurs membres ont été officiellement nommés de façon consensuelle. Un nombre important d'organisations de la société civile représentant les populations des forêts se sont organisées au sein d'une structure unique, dénommée **Groupe de travail sur le climat-REDD (GTCR)**, qui est un partenaire actif, indispensable et fort précieux du mécanisme REDD+ en la RDC, par l'entremise duquel la concertation au titre de REDD+ se poursuit aux niveaux national, provincial et local. Un certain nombre d'institutions internationales appuient et contribuent au mécanisme REDD+ en RDC, y compris des organismes des Nations Unies au titre du Programme ONU-REDD (FAO, PNUD et PNUE), la Banque mondiale (par l'intermédiaire de son FPCF), la COMIFAC, le CBFF, Rainforest Foundation, le WWF, l'OIBT et le FORAF etc.

La RDC a élaboré, validé et finalisé son **Plan de préparation à la REDD (R-PP),** pour 2010-2012, qui est joint à la présente proposition et a pour objet l'obtention d'un appui financier et technique du Programme ONU-REDD. Ce Plan de préparation national est la feuille de route au titre de la REDD+, ainsi que le cadre de référence et de rassemblement de toutes les parties prenantes, y compris les bailleurs de fonds, désireuses d'appuyer le processus national de préparation à la REDD+.

Le R-PP est une **feuille de route** solide et étoffée comportant environ 150 pages. Il comprend une vision et un calendrier, ainsi qu'un cadre de résultats; il comporte aussi des réflexions argumentées autour des composantes stratégiques de la REDD+, un cadre institutionnel, de nombreux éléments opérationnels et d'orientations pratiques et, enfin, on y décrit avec précision une série d'activités et d'interventions à réaliser (dont 30 différentes actions et plus de 100 tâches) ainsi qu'un budget détaillé assorti d'un plan annuel de décaissements. Le R-PP couvre tous les éléments essentiels de préparation à la REDD+, tels que recensés et convenus au niveau international. Le Programme ONU-REDD et le FPCF ont participé étroitement et de manière harmonisée à l'élaboration du R-PP comme en témoignent l'emploi d'un document unique de préparation du pays (R-PP) pour mobiliser leurs ressources financières respectives, et la poursuite des missions conjointes en RDC (4 missions conjointes à ce jour en près d'un an). Le descriptif du R-PP est en partie conçu conformément à la présentation du FPCF, de façon à faciliter la présentation des dossiers au FPCF tout en traitant simultanément toutes les informations nécessaires à la présentation du dossier au Programme ONU-REDD (le FPCF et le Programme ONU-REDD sont les deux principales sources de financement).

Le Plan de préparation est l'aboutissement d'un processus encourageant vivement la **participation** qui a permis au pays de **s'approprier** dans une large mesure l'initiative. Un nombre incalculable de consultations et de réunions, d'ateliers, d'études, des commissions thématiques, de missions d'appui internationales et d'activités au niveau provincial ont été organisés pour informer et consulter les parties prenantes au sujet du Plan de préparation REDD de la RDC et parvenir à son élaboration. Au total, quelque 31 évènements ont été enregistrés (voir section 1b et annexe 1b du Plan de préparation). S'agissant de la rédaction et de la révision de la version finale du Plan de préparation, plus de 50 personnes ont participé activement aux divers groupes de travail chargés de différents domaines et des questions clés. Un atelier de validation a été organisé les 18 et 19 février 2010; il était présidé par le Ministre de l'environnement et a réuni plus de 80 personnes, y compris les Ministres de l'environnement provinciaux. En outre, une mission conjointe ONU-REDD/FPCF a été menée du 9 au 12 février 2010 pour évaluer le Plan de préparation : la mission a conclu que le Plan de

préparation était de bonne qualité, qu'il avait été élaboré à travers un processus participatif et que les parties prenantes du pays se l'étaient dûment approprié, de sorte que le R-PP pouvait être présenté aux conseils de direction du Programme ONU-REDD et du FPCF, prévus du 17 au 19 mars 2010 à Nairobi et du 22 au 25 mars 2010 à Libreville, respectivement (voir le rapport de la quatrième mission conjointe ONU-REDD/FPCF en RDC; les conclusions du rapport figurent à l'annexe 2 plus bas). De plus, les comités de révision technique et les conseils de direction du Programme ONU-REDD et du FCPF on formulé une série de commentaires et recommandations, qui ont été ensuite considérés et incorporés avec la même approche participative (voire Annexe 4 du R-PP pour détails sur cette révision finale – autrement voir l'Annexe 3 du présent document).

Le **budget du Plan de préparation** est estimé à 22,7 millions de dollars. Quelque 1,8 million de dollars sont déjà assurés : il s'agit du solde des fonds alloués à la phase 1 du Programme ONU-REDD (qui sont maintenant incorporés au cadre correspondant au plan d'élaboration), de la subvention initiale du FPCF et d'une somme au titre d'un projet de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) récemment approuvé pour la RDC. La RDC a demandé au Conseil de direction du Programme ONU-REDD une allocation de 5,5 millions de dollars (au titre de la phase 2 du Programme ONU-REDD) pour la période 2010-2012 afin de mettre en œuvre le Plan de préparation (provisoirement alloué lors du 4ème Conseil de direction du Programme ONU-REDD en mars 2010). En outre, le pays a sécurisé 3,4 millions de dollars du FPCF (aussi alloué par leur conseil de direction respectif en mars 2010). Une somme de 12 millions de dollars doit encore être cofinancée alors que le pays a déjà engagé des pourparlers fructueux avec différents donateurs et trouvé des sources de financement, y compris le CBFF. Aucune difficulté majeure n'est prévue, compte tenu du fait que le processus d'élaboration du Plan de préparation de la RDC a déjà acquis une crédibilité certaine et suscité beaucoup d'intérêt au niveau global. Quoi qu'il en soit, la façon dont le budget du Plan de préparation a été structuré permet de s'assurer que sur la base des allocations financières du Programme ONU-REDD et du FPCF (9 millions de dollars ensemble) la mise en œuvre du Plan de préparation pourra progresser sans contretemps et parvenir à un degré de qualité minimum. Le cofinancement garantira la solidité du processus d'élaboration du Plan et son enrichissement.

Le R-PP est donc le document programmatique de la RDC sur la REDD. Il constitue aussi le document de programme pour l'appui financier et technique des programmes ONU-REDD et FPCF. En conséquence, il n'y a pas de document de programme national ONU-REDD pour la RDC de façon à éviter la prolifération de documents ou la confusion. Toutefois, afin de faciliter l'évaluation et la prise de décisions par le Conseil de direction du Programme ONU-REDD, une note explicative suit, ci-après, conformément à la présentation des descriptifs de programmes nationaux ONU-REDD, qui montre comment le R-PP traite convenablement les informations et l'analyse requises. La note renvoie aux sections du Plan de préparation et contient des observations supplémentaires pour plus de clarté. En tout état de cause, et sauf indication contraire, la présente proposition ONU-REDD (phase 2) est conforme à la proposition ONU-REDD précédente (phase 1), qui était déjà avalisée par le Conseil de direction du Programme ONU-REDD lors de sa première réunion, tenue en mars 2009 dans la ville de Panama.

Une version provisoire du R-PP (version 2b, du 2 mars 2010) a été soumise au 4ème Conseil de direction du ONU-REDD, tenu à Nairobi les 17-19 mars 2010, avec une requête financière pour le Programme ONU-REDD (5,5 millions dollars US). Le Conseil de direction du Programme ONU-REDD a approuvé l'allocation budgétaire demandé, sous réserve que certains commentaires et recommandations soient adéquatement considérés (voir *Rapport Finale du 4ème Conseil de direction,* Programme ONU-REDD, 11 mai 2010, sections 1.20 à 1.22). Effectivement les commentaires et recommandations ont été bien considérés dans le document R-PP final (version 3.1, du 15 juillet 2010) – voire Annexe 3 ci-dessous pour l'explication détaillée sur comment ces commentaires et recommandations ont été incorporés ou adressés.

La vision du mécanisme national REDD+ de la RDC est exposée dans l'introduction du R-PP. On y trouve une feuille de route sous forme de graphique assortie d'éléments et d'un calendrier (voir figure 1 plus bas). Pour un résumé du Plan de préparation, se reporter à la section Résumé analytique du document du Plan de préparation. On y trouve un diagramme résumant les étapes de l'élaboration d'une stratégie nationale REDD à l'horizon 2030 (voir figure 2 plus bas) ainsi qu'un cadre énonçant les résultats (voir tableaux 1 et 2, plus bas).

Figure 1. Feuille de route du mécanisme national (2010-2012)

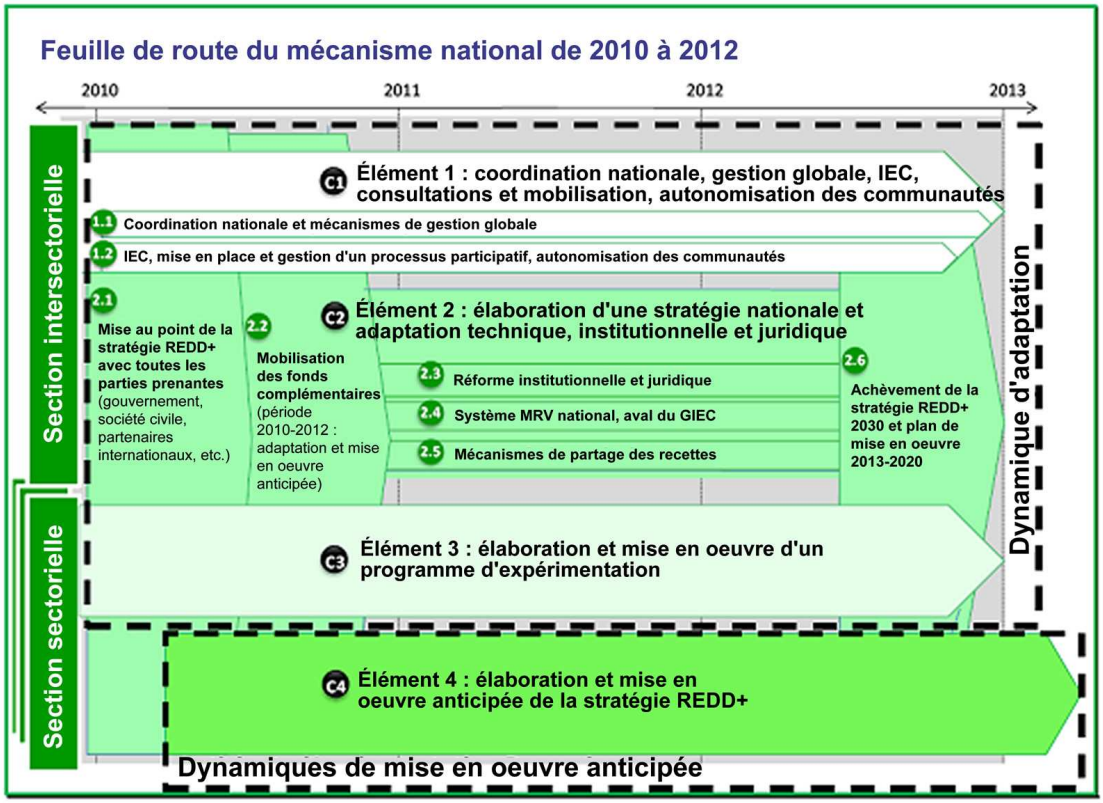

Figure 2. Feuille de route pour l'élaboration de la stratégie REDD+ (à l'horizon 2030)

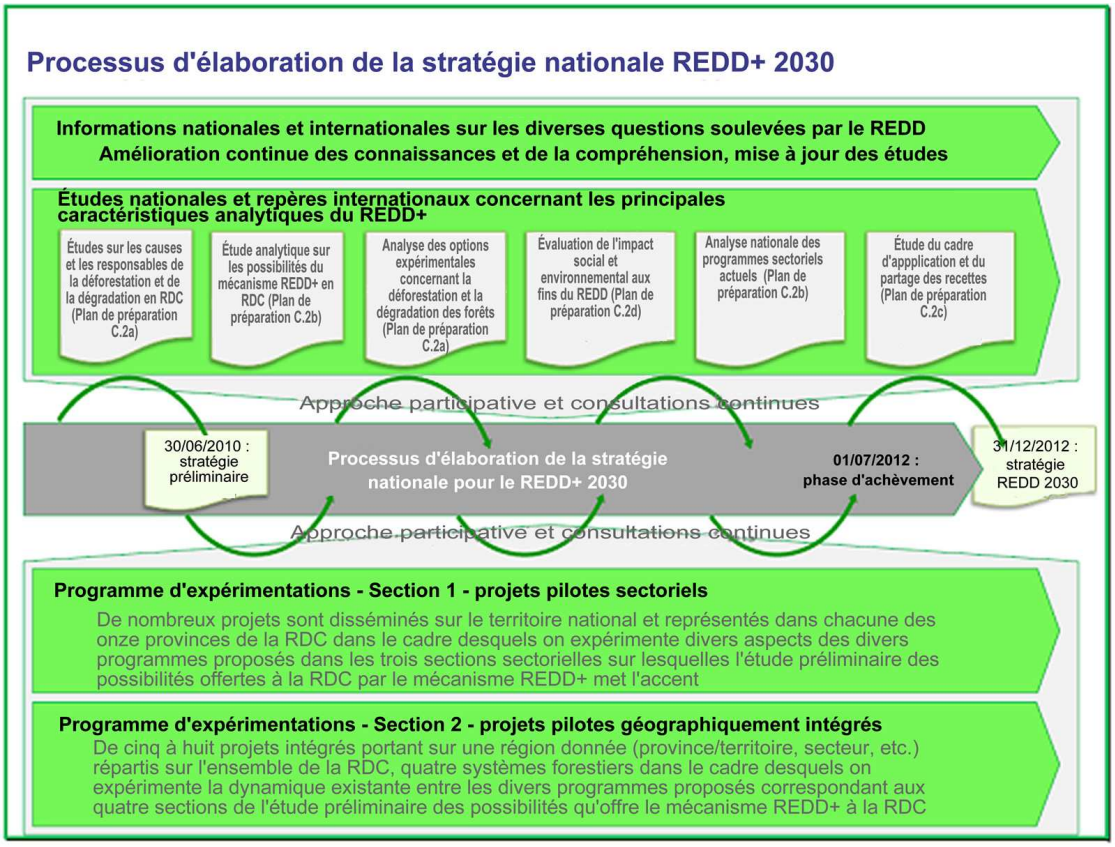

2. Analyse de la situation

La superficie forestière de la RDC est de 1 450 000 km^2, dont 850 000 km^2 de forêts humides denses (soit près de la moitié des forêts humides denses d'Afrique). Le volume de carbone retenu par la biomasse forestière est le deuxième le plus important des régions tropicales et, selon les estimations, varie de 20 à 37 milliards de tonnes de carbone. Les forêts de la RDC fournissent des moyens d'existence à des millions d'habitants des forêts et des campagnes.

Les forêts de RDC offrent quatre possibilités de développement imbriquées au niveaux du pays et du monde: i) des forêts étendues et uniques, de la biodiversité et des ressources écosystémiques devant être préservées et utilisées de manière écologiquement viable; ii) des possibilités en matière d'atténuation des changements climatiques/d'adaptation auxdits changements; iii) des moyens d'existence en milieu rural et une possibilité de développement socio-économique; iv) des possibilités financières grâce au carbone, compte tenu en particulier des mécanismes de financement qui se font jour dans le cadre de programme REDD. Compte tenu de tout cela, la RDC s'est engagée activement dans le processus de préparation REDD+ depuis le début de 2009. Le pays bénéficie déjà de l'aide du Programme ONU-REDD et du FPCF de la Banque mondiale dont il est un partenaire.

La RDC est l'un des pays les plus pauvres et les moins développés où la pauvreté atteint des niveaux particulièrement élevés. Son économie repose principalement sur l'agriculture de subsistance et l'extraction des ressources naturelles. Participer au régime REDD, si cela se faisait dans des bonnes conditions, contribuerait certainement à l'amélioration des moyens d'existence en milieu rural et à la conservation des forêt en même temps.

De 1996 à 2003 le pays a connu deux grandes guerres qui ont fait quelque 4 millions de victimes et des centaines de milliers de déplacés. Le conflit armé perdure dans certaines zones de la partie orientale du pays. Aujourd'hui, la RDC qui se trouve en situation de redressement à l'issue des conflits a engagé un processus de stabilisation qui offre une opportunité unique de favoriser les changements dans la mesure où le gouvernement, l'économie et la société se développent. Les ressources naturelles telles que les forêts représentent un aspect essentiel du développement. Par ailleurs, la gouvernance constitue un problème de développement très important qui nécessite un appui solide et durable.

Une analyse détaillée de la situation avait déjà été entreprise dans le document « Programme de démarrage rapide de la République démocratique du Congo ONU-REDD - An 1 » (c'est-à-dire la phase 1 du Programme ONU-REDD) qui a été approuvé par le Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD lors de sa première réunion, tenue au Panama en mars 2009. Le Plan de préparation comporte une autre analyse du contexte et porte notamment sur les aspects politiques et institutionnels ci-après :

- Evaluation des stratégies et programmes sectoriels en cours concernant les forêts et le mécanisme REDD+, à la section 1.1.2 du Plan de préparation à la REDD.

- Analyse de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance en la matière, dans l'annexe 2a du Plan de préparation à la REDD.

- Contexte et cadre institutionnel du mécanisme REDD+, y compris la dimension participative, dans la section 1 du R-PP.

- Cadre juridique du mécanisme REDD : se reporter au texte du décret sur la REDD de la RDC (Décret 09/40 du 26 novembre 2009) qui figure à l'annexe 1 du Plan de préparation à la REDD.

3. Stratégie, y compris les enseignements tirés et le programme conjoint proposé

Le Plan de préparation fait fréquemment référence au cadre stratégique national et aux synergies qui sous-tendent le processus de préparation relevant du mécanisme REDD +. En particulier, l'Introduction fournie les fondements stratégiques du Plan de préparation à la REDD et sa vision. En outre, à la section 1a il est fait référence aux liens escomptés entre le Plan de préparation et un certain nombre de politiques stratégiques et d'initiatives telles que la

stratégie nationale d'atténuation de la pauvreté et de croissance économique (la nouvelle stratégie devrait être rédigée en 2010), les processus d'élaboration des politiques relatives aux changements climatiques et aux négociations, les différentes stratégies et programmes sectoriels (tels que ceux concernant la préservation des forêts et de la biodiversité, et le développement rural/communautaire), stratégies de développement des populations autochtones pygmées, et les politiques et initiatives de décentralisation, entre autres.

Le processus de préparation de la RDC relevant du mécanisme REDD+ bat son plein du fait des **négociations internationales** tendant à la mise au point d'un mécanisme REDD+ dans le cadre de la CCNUCC. En fait, la RDC a rapidement conçu son Plan de préparation et demande des fonds au Programme ONU-REDD et au programme FPCF de façon à pouvoir être prête lorsque l'architecture internationale REDD+ aura été définie, a priori dans deux ou trois ans. A cet égard, le Plan de préparation comporte tous les éléments prévus par le mécanisme de préparation REDD tel qu'il se dessine au plan international, à savoir la gestion de la préparation; la participation des parties prenantes; les options stratégiques du mécanisme REDD; un niveau de référence ; un cadre de mise en œuvre et un système national MRV (voir tableau 1 plus bas pour plus de précision). La durée limitée et plutôt ambitieuse du R-PP est désignée précisément pour capitaliser sur la probabilité qu'un mécanisme international REDD+ soit établi dès 2013, dans le prolongement du Protocole de Kyoto sous la CCNUCC.

Le processus de préparation de la RDC au titre du mécanisme REDD+, tel qu'il ressort du Plan de préparation, est en phase avec les efforts du bassin du Congo relevant du REDD et la position adoptée en matière de politique climatique. La COMIFAC, qui est l'organe politique et technique régional des pays d'Afrique Centrale pour les forêts et les questions connexes, participe sans réserve aux initiatives mondiales visant à faire progresser le mécanisme REDD+ et à aider les pays de la région dans leurs efforts de préparation collective au mécanisme. Les efforts que déploie la RDC en tant que chef de file, et dont témoigne le plan de préparation qui est la première feuille de route approfondie du mécanisme REDD+ de la région, devraient inspirer le reste de la région. De plus, nombre d'initiatives régionales au titre de la REDD+ favoriseront la préparation de la RDC dans le cadre du processus REDD+.

La RDC participe pleinement au mécanisme de préparation REDD+ depuis plus d'un an comme l'attestent les institutions nationales créées expressément à cette fin par le décret REDD de novembre 2009, une concertation harmonieuse entre les multiples parties prenantes concernant le REDD, la participation active aux négociations internationales portant sur le mécanisme REDD+, un Plan d'information, d'éducation et de communication pour la REDD, les références qui sont régulièrement faites au mécanisme dans les médias nationaux, l'intérêt et l'appui d'une grande diversité de donateurs internationaux et de partenaires de l'assistance technique, ainsi que l'intérêt croissant manifesté à tous les niveaux, des institutions nationales aux associations locales. Le fait que l'élaboration du Plan de préparation ait mobilisé toutes les parties prenantes est une indication supplémentaire de l'engagement national dans le mécanisme REDD+. Il ne fait aucun doute que le Plan de préparation traduit l'émergence d'un front stratégique dans le pays dont il cadre la démarche.

Les deux principales structures multilatérales qui appuient le mécanisme REDD+, à savoir le Programme ONU-REDD et le FPCF, sont actives en RDC et collaborent très étroitement, au point que la RDC a été désignée comme un modèle de la coordination internationale des interventions des donateurs au titre de la REDD. Il est clair que le gouvernement conduit l'ensemble de l'initiative grâce à une concertation harmonieuse et constructive avec les partenaires internationaux ainsi que la société civile.

Le Programme ONU-REDD joue un rôle actif dans le pays depuis juin 2009, date à laquelle la première phase (d'un montant de 1,88 millions dollars) a été lancée (phase approuvée par le Conseil de direction du Programme ONU-REDD en mars 2009). Cette première phase qui s'achève a permis d'ancrer convenablement la dynamique REDD (du point de vue institutionnel et des méthodes de travail), de confirmer l'engagement national en faveur du mécanisme REDD+ et de préparer la feuille de route (Plan de préparation R-PP). Le pays est maintenant prêt à mettre en œuvre la feuille de route pour laquelle l'appui financier et technique du Programme ONU-REDD et du FPCF est indispensable. En un mot, le pays dispose des **institutions** (CN-REDD, GTCR, les Comités national et interministériel REDD), des **outils** (le Plan de préparation) et des **méthodes** (travaux de qualité, consultations et stratégies en

matière de participation, concertations en cours au niveau national/provincial) pour progresser dans la voie du mécanisme de préparation REDD+, activement et de manière approfondie.

Certains des progrès faits dans le cadre de la première phase du Programme ONU-REDD et des enseignements qui en ont été tirés sont résumés ci-dessous :

- Un cadre institutionnel et juridique national pour le processus REDD est déjà en place.

- Les principes régissant le processus REDD qui avaient été adoptés par les principales parties prenantes du REDD en janvier 2009 ont été respectés et se sont révélés utiles pour faire avancer les choses (il s'agit des suivantes principes : un seul processus REDD; un processus participatif visant la concertation nationale; transparence; processus robuste techniquement; et intégration régionale).

- Un Plan de préparation détaillé a été élaboré grâce à la participation des parties prenantes pertinentes, et comporte leurs vues stratégiques, des éléments consistants, des orientations opérationnelles et un budget détaillé.

- La CN-REDD établie sous les auspices du MECNT est devenue un élément précieux et respecté qui appui et alimente le processus REDD, facilite la coopération entre les principales parties prenantes (nationales et internationales), assure leur participation appropriée, ouvre les diverses voies d'intervention nécessaires et préserve la cohérence tout au long du processus.

- Un certain nombre de mécanismes visant à assurer la participation, l'échange d'informations et la concertation entre les diverses parties prenantes ont été mis en place et fonctionnent harmonieusement.

- Les groupes de la société civile et les représentants des populations des forêts participent activement aux débats sur le mécanisme REDD+, y compris l'élaboration du Plan de préparation, et s'organisent par l'intermédiaire du GTCR qui est un interlocuteur régulier et indispensable du gouvernement et des parties prenantes internationales en ce qui concerne le mécanisme REDD en RDC.

- La coopération conjointe entre les deux principales structures internationales intervenant dans le mécanisme REDD, à savoir le Programme ONU-REDD et le FPCF, est solide et se déroule sans heurt. Les missions conjointes ONU-REDD/FPCF se sont révélées être un moyen approprié pour appuyer et orienter le processus REDD et devraient se poursuivre.

- Différents observateurs extérieurs ont loué le processus REDD+ mis en place en RDC qui s'avère être une initiative satisfaisante et novatrice grâce à sa structure interne, à sa dynamique sociale et à la participation de toutes les parties prenantes, à sa méthodologie et aux progrès tangibles qu'il a permis en un an.

En résumé, la première phase du Programme ONU-REDD a permis d'ancrer et d'affiner les efforts de préparation faits dans le cadre du processus REDD+. La deuxième phase peut donc déjà démarrer et progresser sur des bases solides.

4. Cadre de résultats

Au **tableau 1** ci-dessous figure un cadre intégré de résultats du Plan de préparation à la REDD+; y figurent les éléments suivants : résultats, produits, éléments de la préparation, indicateurs de progrès et de performance, et budget d'ensemble.

Au **tableau 2** ci-dessous figure le même cadre qui a été adapté pour être conforme à la présentation prévue par le Programme ONU-REDD pour répondre aux prescriptions du Fonds d'affectation spéciale multi-bailleurs en matière d'établissement de rapports. Y figurent les rubriques budgétaires et responsabilités des différents organismes des Nations Unies participants (le budget correspond exclusivement au budget ONU-REDD demandé).

Tableau 1. Cadre intégré du Plan de préparation REDD de la RDC (R-PP)

RÉSULTATS INTÉGRÉS/BUDGET/CADRE DU PLAN DE PRÉPARATION DE LA RDC (R-PP) (2010-2012)					
Objectif du plan de préparation : **La RDC est outillée et prête à s'engager dans le système REDD+ international**					
Résultats escomptés (résultats)	**Éléments du Plan de préparation (produits)**		**Budget (million dollars E.-U.)**	**Éléments de préparation à la REDD (niveau international)**	**Indicateurs de progrès et de résultats**
1. Une stratégie nationale au titre du mécanisme REDD+ est élaborée pour 2030 avec la participation des intéressés et peut déjà décoller	1a	Gestion du mécanisme de préparation	3,215	Gestion de la préparation Participation des parties prenantes Options stratégiques REDD Scénario de référence	• Stratégie nationale de qualité et ambitieuse concernant le mécanisme REDD+ qui est le point de convergence des vues des différentes parties prenantes participant au Programme REDD • La stratégie repose sur un outil de décision (niveau de référence) ainsi que sur une Évaluation sociale et environnementale stratégique solide • Un plan d'investissement au titre du Programme REDD qui est pratique, multisectoriel et budgétisé
	1b	Consultation, participation et stratégie IEC	2,365		
	2a	Évaluations de l'utilisation des terres, des politiques et de la gouvernance	0,433		
	2b	Options stratégiques	1,921		
	3	Niveau de référence	0,980		
2. Un cadre institutionnel pour la mise en œuvre du Programme REDD est conçu à titre provisoire pour 2013	2c	Cadre de mise en œuvre	3,375	Cadre de mise en œuvre	• Un registre des projets et initiatives concernant le carbone est fonctionnel • Un fonds/des mécanismes provisoire(s) de gestion du financement des initiatives carbone est en place • Les procédures d'évaluation sociale et environnementale sont établies.
	2d	Évaluation sociale et environnementale stratégique	1,020		
3. Un système MRV complet est conçu au titre du REDD et est opérationnel	4a	MRV (GES)	7,810	Système MRV national	• Un système MRV pour les émissions de GES (déforestation/dégradation) est opérationnel et géré au niveau du pays • Un système MRV concernant les aspects sociaux, environnementaux, économiques et de gouvernance est mis en place • Le système MRV a deux volets est adopté par les parties prenantes participant au Programme REDD
	4b	MRV (bénéfices multiples et autres aspects)	1,000		
Dépenses d'appui indirectes et audits (ONU-REDD / FCPF)			0,598		
Montant total du budget			**22,717**		

Tableau 2. Cadre de résultats et allocations budgétaires correspondant au Programme ONU-REDD (phase 2) / 2010-2012

Résultat UNDAF (Cadre ONU d'aide au développement): **Les ressources naturelles sont gérées d'une manière écologiquement rationnelle sur la base de codes juridiques.**					
Objectif du R-PP et du Programme ONU-REDD : **La RDC est outillée et prête à s'engager dans le système REDD+ international.**					
Résultats	**Produits** (éléments du R-PP)	**Organismes Nations Unies**	**Principaux partenaires** (**)	**Activités représentatives de chaque produit**	**Allocation du Programme ONU-REDD (dollars E.-U.)**
1. Une stratégie nationale au titre du mécanisme REDD+ est élaborée pour 2030 avec la participation des intéressés et peut déjà décoller	1a/ Gestion du processus de préparation	**PNUD**	MECNT, CN-REDD, GTCR, comités REDD	Fonctionnement des structures nationales et provinciales participant au REDD; experts chefs de file et avis; renforcement des capacités.	***1 064 187***
	1b/ Consultation, participation et IEC	**PNUD**	CN-REDD, GTCR	Généralisation des activités IEC; société civile et GTCR pilotent des activités au niveau provincial et sur le terrain.	***368 000***
		PNUE			***73 000***
	2a/ Évaluations des terres & forêts	**FAO**	MECNT	Études; enquêtes sur le terrain; enseignements tirés	***170 000***
	2b/ Options stratégiques	**PNUD**	Partenaires multiples	Évaluations sectorielles; plan d'investissement; appui aux négociations; suivi du Programme REDD et avis	***610 000***
		PNUE			***179 000***
	3/ Niveau de référence	**FAO**	Organismes publics divers	Données chronologiques & analyses de la situation; définition niveaux d'émissions de référence; travaux prospectifs	***260 000***
2. Un cadre institutionnel pour la mise en œuvre du Programme REDD est conçu à titre provisoire pour 2013	2c/ Cadre de mise en œuvre	**PNUE**	CN-REDD, gouvernement	Analyses; consultations; conception et mise en place d'institutions; avis; rédaction de textes juridiques	***15 000***
	2d/ Évaluation sociale et environnementale stratégique (SESA)	**PNUE**	MECNT, GTCR	Études et consultations; rédaction et validation du SESA; équipe SESA initial	***241 000***
3. Un système MRV complet est conçu au titre du REDD et est opérationnel	4a/ MRV (GES)	**FAO**	DIAF	Suivi satellitaire; inventaire national forêts; inventaire GES	***1 760 000***
	4b/ MRV (bénéfices multiples *et al.*)	**PNUE**	Partenaires multiples	Formation; études et enquêtes; développement d'outils; suivi	***400 000***
FAO	Dépenses du programme				***2 190 000***
	Dépenses indirectes d'appui (7 %)				***153 300***
PNUD	Dépenses du programme				***2 042 187***
	Dépenses indirectes d'appui (7 %)				***142 953***
PNUE	Dépenses du programme				***908 000***
	Dépenses indirectes d'appui (7 %)				***63 560***
Totaux	**Dépenses du programme**				***5 140 187***
	Dépenses indirectes d'appui				***359 813***
	Montant total de l'allocation du Programme ONU-REDD				***5 500 000***

5. Arrangements en matière de gestion et coordination

À l'échelle du pays

En ce qui concerne les arrangements du pays en matière de gestion et de coordination, on se reportera à la section 1a du Plan de préparation (R-PP). Se reporter également au texte du Décret REDD de 2009 qui définit le cadre juridique dans lequel s'inscrivent les arrangements nationaux concernant la gestion et la coordination du processus REDD qui est joint à l'annexe 1a du Plan de préparation.

La figure 3 ci-dessous est un organigramme qui représente le dispositif organisationnel correspondant au processus national REDD tel qu'il figure dans le Plan de préparation (section 1a).

Figure 3. Dispositif organisationnel pour le mécanisme REDD au niveau national

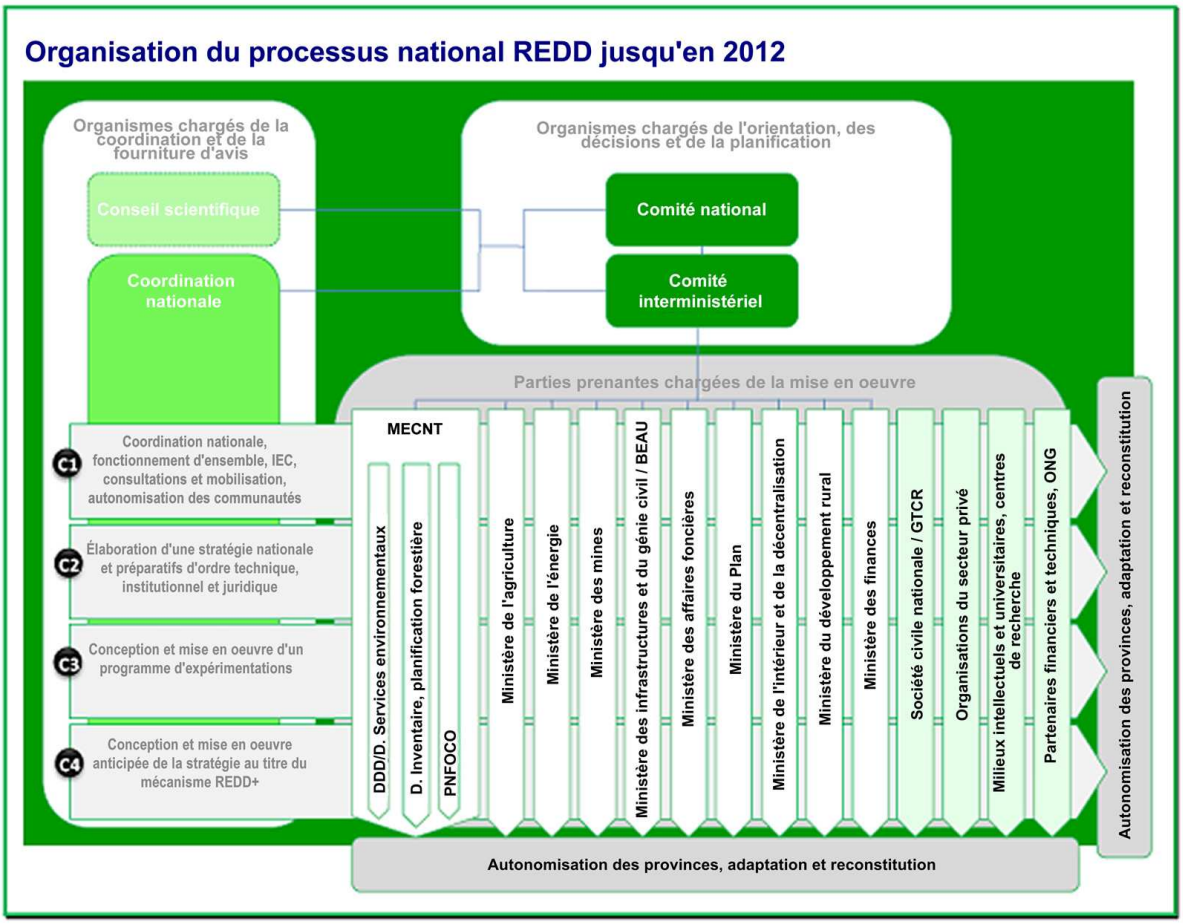

On trouvera aux parties indiquées ci-après du Plan de préparation des précisions sur les mécanismes assurant la participation des intéressés au processus REDD+ :

- Section 1a en ce qui concerne le Groupe de travail sur le climat–REDD (GTCR) issu de la société civile.
- Section 1b en ce qui concerne le Plan relatif à l'information, l'éducation et la communication (IEC), y compris les approches concernant les consultations et la participation, les principales parties prenantes et le budget correspondant.
- Section 1b et annexe 1b en ce qui concerne les consultations et la participation durant la rédaction du Plan de préparation à la REDD, qui montrent quels ont été les mécanismes utilisés jusqu'ici pour assurer la participation des parties prenantes et leur consultation, démarche qui sera poursuivie et développée.

À l'échelle de l'ONU

Le processus de préparation REDD est accompagné et appuyé par les trois organismes participant au Programme ONU-REDD ainsi que par d'autres parties prenantes internationales, notamment la Banque mondiale, et les principales ONG internationales intervenant dans le domaine relevant du REDD telles que la Rainforest Foundation et le WWF. Il est prévu d'organiser régulièrement des missions conjointes ONU-REDD/FPCF, vraisemblablement trois fois par an (comme cela a été le cas en 2009). Un examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan de préparation est prévu fin 2011.

La mise en œuvre du Plan de préparation, et notamment de sa partie correspondant au financement assuré par le Programme ONU-REDD, relève principalement du gouvernement par l'entremise de la Coordination nationale REDD (CN-REDD) ou d'autres instances nationales, selon que de besoin. Les organismes participant au Programme ONU-REDD sont des partenaires techniques et financiers et, en tant que tels, veilleront à ce que le pays s'approprie la mise en œuvre du Plan de préparation ainsi que la prise de décision concernant tous ses aspects, compte dûment tenu des règles et procédures en vigueur dans le système des Nations Unies. Les fonds seront gérés par les trois organismes participant au Programme ONU-REDD conformément à *L'approche harmonisée des procédures de transferts de fonds* (HACT). Les fonds seront décaissés avec leur plein accord et conformément au plan de travail, au règlement intérieur et à d'autres dispositifs opérationnels établis par la Coordination nationale CN-REDD et/ou selon l'agrément du Gouvernement.

La mise en œuvre, le décaissement des fonds et l'établissement des rapports nécessaires concernant la partie du Programme ONU-REDD du Plan de préparation s'effectueront conformément aux règles et procédures du Programme ONU-REDD et de l'Organisation des Nations Unies, comme cela a été le cas jusqu'ici au cours de la phase 1 du Programme ONU-REDD. Le respect des obligations fixées par l'ONU sera assuré par le conseiller technique principal du Programme ONU-REDD qui se trouve déjà dans le pays et y demeurera pendant toute la durée de la phase 2 du Programme ONU-REDD. Il sera intégré à la Coordination nationale REDD et à la structure gouvernementale correspondante afin d'optimiser le renforcement des capacités et d'aider véritablement à une mise en œuvre sans heurt.

Le Coordonnateur Résident de l'ONU, en qualité de chef stratégique de l'équipe pays de l'ONU, supervisera l'utilisation des fonds du Programme ONU-REDD, de façon à veiller à ce que les organismes des Nations Unies participants respectent leurs obligations.

Les principales institutions prenant part au Programme ONU-REDD sont les suivantes :

- Le Conseil de direction du Programme ONU-REDD : c'est lui qui assure la direction d'ensemble et fixe l'orientation stratégique du Programme ONU-REDD. Il décide des allocations financières du Programme en suivant les principes budgétaires énoncés dans le document-cadre du Programme ONU-REDD et conçoit des mécanismes de suivi dans le but de garantir une utilisation réussie des fonds. Le Conseil de direction assurera la coordination des interventions de ceux qui participent au mécanisme REDD+ au niveau mondial, tels que le FPCF de la Banque mondiale. Le règlement intérieur et le mandat du Conseil de direction peuvent être consultés sur le site Internet du Programme ONU-REDD : <www.un-redd.org>. Les utilisateurs habilités peuvent aussi consulter le site ONU-REDD : <www.unredd.net>.
- Le secrétariat du Programme ONU-REDD : il est au service du Conseil de direction du Programme ONU-REDD et utilise les moyens des organismes des Nations Unies participants, des établissements de recherche et les compétences d'experts reconnus. Il veille à ce que les politiques et stratégies décidées par le Conseil de direction soient mises en œuvre et respectées. Il contribue à la coordination des interventions des organismes participant au Programme ONU-REDD (FAO, PNUD, PNUE). Le secrétariat gère également le processus de révision du programme national conjoint et assure le suivi et l'évaluation d'ensemble de sa mise en œuvre. Il veille aussi aux relations entres les partenaires et l'extérieur, assure la qualité et le contrôle des programmes nationaux conjoints et appuie la gestion du savoir.

- Le Groupe de coordination des organismes des Nations Unies participants : cette structure consiste en représentants de trois organismes des Nations Unies (FAO, PNUD et PNUE) et a pour principale fonction de veiller à ce que la participation active des organismes soit bien coordonnée afin que soit réalisés les buts et objectifs d'ensemble du Programme ONU-REDD.
- L'Agent administratif : le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multi-bailleurs du PNUD est l'Agent administratif du Fonds du Programme ONU-REDD. Ce bureau gère la répartition des ressources et fait office d'interface administrative avec les donateurs. La responsabilité de l'Agent administratif est indiquée dans le document du PNUD définissant la responsabilité de la personne agissant en qualité d'Agent administratif au titre du Fonds d'affectation spéciale multi-bailleurs et/ou dans le cadre des programmes conjoints de l'ONU lorsqu'on recourt à la gestion canalisée des fonds. Le Bureau du Fonds d'affectation multi-bailleurs est responsable en qualité d'agent administratif : i) de la réception, de l'administration et de la gestion des contributions des donateurs; ii) du décaissement des fonds destinés aux organisations des Nations Unies participantes, conformément aux instructions du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD; iii) de la fourniture d'un appui à la FAO, au PNUD et au PNUE lorsqu'ils procèdent à l'établissement de rapports; iv) de l'établissement de rapports de synthèse explicatifs et de rapports financiers adressés au Conseil d'orientation par l'entremise du Secrétariat technique, aux comités directeurs nationaux et aux donateurs. L'Agent administratif peut s'acquitter d'autres fonctions à la demande des organismes des Nations Unies participants.

A la figure 4 ci-dessous figurent les arrangements nationaux types concernant la gestion du Programme ONU-REDD.

Figure 4 : Arrangements nationaux pour la gestion du Programme ONU-REDD

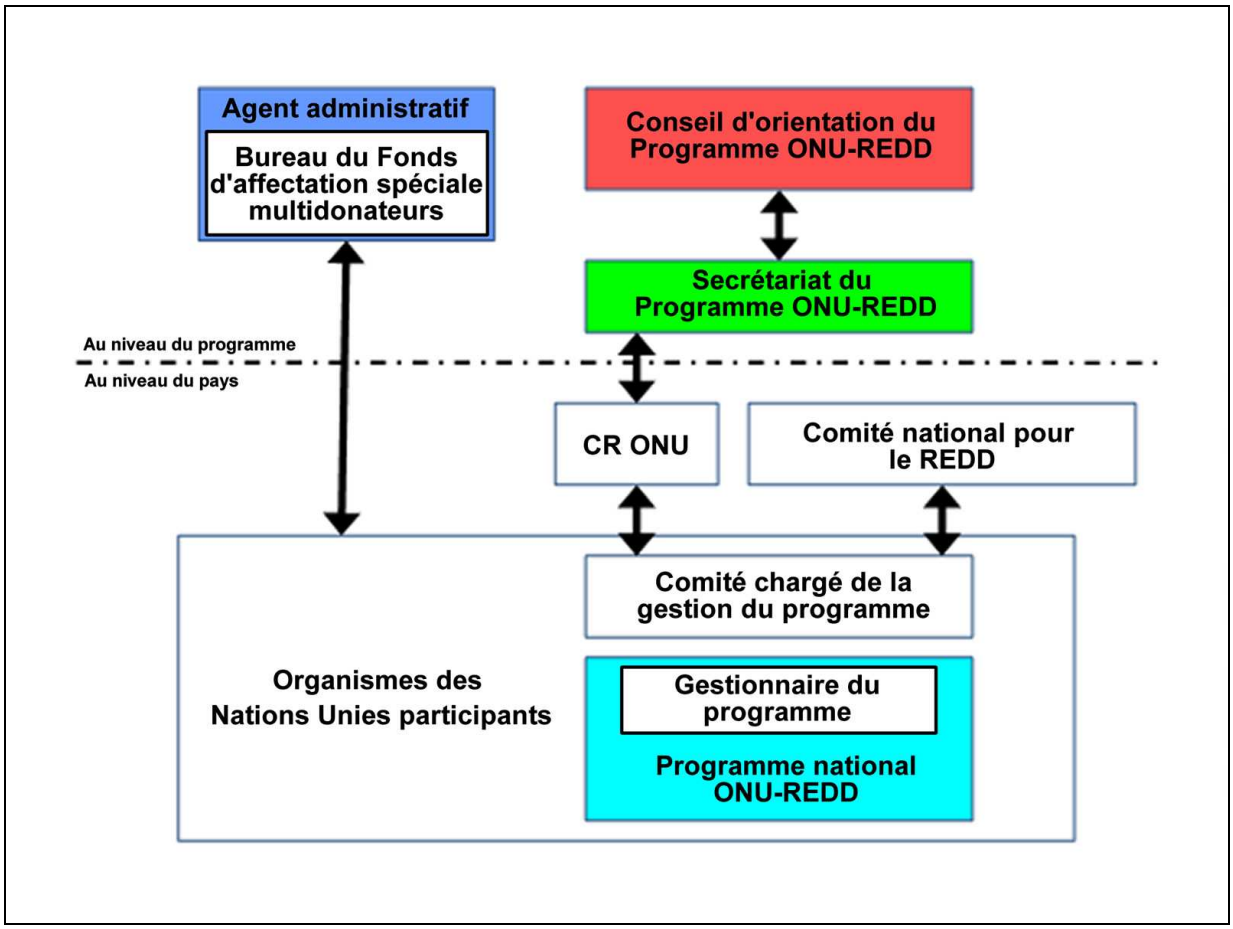

6. Dispositions relatives à la gestion des fonds

La gestion des fonds du Programme ONU-REDD est une gestion « canalisée ». Les organismes des Nations Unies participants (en l'occurrence la FAO, le PNUD et le PNUE) sont entièrement responsables de la programmation et de l'utilisation des fonds reçus de l'Agent administratif. Comme indiqué précédemment, les fonds seront gérés d'une manière appropriée par les trois organismes participant au Programme ONU-REDD qui suivront la procédure énoncée dans *L'approche harmonisée des transferts de fonds* (HACT). Les fonds seront décaissés conformément aux plans de travail, aux mandats et aux autres éléments opérationnels établis par la Coordination nationale pour le REDD (CN-REDD) et/ou selon l'accord du gouvernement.

La gestion des fonds suivra deux principes, agréés en interne entre les agences du programme ONU-REDD: (i) chaque agence de l'ONU respectera l'application du HACT dans le pays pour déterminer les modalités de transfert des fonds aux parties nationales ; et (ii) les agences de l'ONU utiliseront les mêmes modalités de transfert avec les mêmes parties nationales.

Les organismes participants des Nations Unies ont droit à des dépenses d'appui indirectes représentant 7 % du montant. De plus, des coûts de services spécialisés pour l'implémentation du programme ou projet pourront se charger directement au programme conjoint, en accord avec les politiques des organisations de Nations Unies participantes.

Lorsque les micro-évaluations HACT sont réalisées pour un partenaire national, les modalités de transfert de fonds autorisés seront appliquées, de même que toute mesure d'assurance d'additionnelle proposée. Dans le cas contraire, il est fortement encouragé de réaliser ces micro-évaluations HACT, et en attendant le Programme National suivra les directives UNDG en utilisant la modalité de Paiement Direct (ou la modalité la plus sécuritaire) comme mode de transfert des fonds à la partie nationale.

Les fonds seront libérés conformément au Règlement intérieur du Programme ONU-REDD. Le règlement impose au secrétariat du Programme ONU-REDD de présenter à l'Agent administratif les pièces suivantes : un exemplaire du descriptif du programme national signé (c'est-à-dire le présent document) et un formulaire de demande de crédits signé par le Président du Conseil d'orientation. Sur réception de la documentation requis, l'Agent administratif remet les fonds aux organismes des Nations Unies participants, comme indiqué à la section II du *Mémorandum d'accord pour le Fonds d'affectation spécial multi-bailleurs* (disponible sur le site <www.undp.org/mdtf/UN-REDD/overview.shtml>). L'Agent administratif informe les organismes des Nations Unies participants et le Coordonnateur résident de l'ONU du transfert des fonds. Chaque organisme des Nations Unies participant tient un grand livre des comptes distinct où sont indiquées la réception et l'administration des fonds que lui a fournis l'Agent administratif.

L'Agent administratif veille à ce que le programme conjoint approuvé soit conforme aux arrangements administratifs types conclus entre les donateurs et l'Agent administratif et au mémorandum d'accord conclu entre les organismes des Nations Unies participants et l'Agent administratif.

Les organismes des Nations Unies ne prennent aucun engagement de dépenses excédant les budgets approuvés qui sont amendés par le Conseil d'orientation lorsqu'il y a lieu. Lorsqu'il est nécessaire de dépasser les montants budgétisés, l'organisme des Nations Unies concerné engage un débat avec les autres organismes des Nations Unies participants et présente ensuite une demande de budget supplémentaire au Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD par l'intermédiaire du Secrétariat.

7. Suivi, évaluation et établissement de rapports

Concernant le suivi et l'évaluation du Plan de préparation à la REDD, voire section 6 du Plan de préparation.

Pour les indicateurs de progrès et de performance, se reporter au tableau 1 du présent document plus haut.

Le tableau 3 ci-dessous consiste en un cadre conjoint pour le suivi du Plan de préparation et du Programme ONU-REDD, adapté à partir du document R-PP.

Le **conseiller technique principal (CTP) du ONU-REDD en RDC,** ainsi que la CN-REDD, élaboreront et diffuseront auprès des organismes des Nations Unies des rapports sur la progression de la mise en œuvre et sur les budgets tous les trois mois. Le conseiller technique principal présentera également des rapports au secrétariat du Programme ONU-REDD et au bureau de l'Agent administratif du Fonds d'affectation spéciale multi-bailleurs sur demande. Les organismes participant au Programme ONU-REDD coopéreront avec le conseiller technique principal et lui assureront leur appui afin que la mise en œuvre du programme se déroule sans heurt, de manière transparente et coordonnée.

Les organismes participant au Programme ONU-REDD ainsi que la Banque mondiale (FPCF) et, selon que de besoin, d'autres parties prenantes internationales, mèneront régulièrement des **missions conjointes ONU-REDD/FCPF** pour appuyer la mise en œuvre et le suivi du Plan de préparation. Se tiendront vraisemblablement deux à trois missions par an. Chaque organisme participant au Programme ONU-REDD peut organiser des missions spécifiques, au besoin, pour améliorer l'exécution des activités dont il a la responsabilité.

Une **revue à mi-parcours** de la mise en œuvre du Plan de préparation est prévue à la fin de 2011. Il s'agira d'un examen indépendant suivi d'une mission conjointe ONU-REDD/FPCF qui servira à définir les révisions et les corrections à apporter aux plans de travail, activités, budget et calendrier, entre autres, ainsi qu'à concevoir les questions institutionnelles et opérationnelles concernant le Plan de préparation et le mécanisme REDD+.

Les informations communiquées à la presse, aux bénéficiaires du Programme ONU-REDD, tout document connexe destiné au public, les avis, rapports et publications officielles feront état du rôle du Programme ONU-REDD (et/ou de ses donateurs, des organismes des Nations Unies participants et de toute autre partie compétente).

Tableau 3 : Cadre de suivi du programme conjoint

Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification	Responsabilités (organismes des Nations Unies)	Risques et hypothèses (*)
1. Une stratégie nationale au titre du mécanisme REDD+ est élaborée pour 2030 avec la participation des intéressés et peut déjà décoller	• Stratégie nationale de qualité et ambitieuse aux fins du mécanisme REDD+ qui reprend la convergence des points de vue des différentes parties prenantes du REDD • La stratégie repose sur un outil décisionnel (niveau de référence) et sur une Évaluation sociale et environnementale stratégique solide • Un plan d'investissement pour le REDD qui est pratique, multisectoriel et budgétisé	Rapports du CN-REDD Débat et rapports de validation des activités Descriptif de la stratégie nationale pour le REDD+ Enquêtes	PNUD FAO PNUE (avec FPCF de la Banque mondiale)	Le délai proposé dans la feuille de route pour le Plan de préparation REDD (3 ans) est trop court La coordination intersectorielle demeure faible Le mécanisme REDD+ est approuvé en tant qu'instrument international de financement des activités relatives au climat
2. Un cadre institutionnel pour la mise en œuvre du Programme REDD est conçu à titre provisoire pour 2013	• Le registre des projets et initiatives concernant le carbone est fonctionnel • Un mécanisme national provisoire de gestion des fonds carbone est en place • Les procédures d'évaluation environnementale et sociale sont en place	Documents juridiques et officiels Examen du Plan de préparation	PNUE PNUD (avec FPCF de la Banque mondiale)	Il est procédé à des réformes en matière de gouvernance et dans le domaine législatif Faiblesse des parties prenantes nationales, provinciales et non gouvernementales
3. Un système MRV complet est conçu au titre du REDD et est opérationnel	• Un système MRV pour les émissions de GES (déforestation/dégradation) est opérationnel et géré au niveau national • Un système MRV concernant les aspects sociaux et environnementaux, la gouvernance et l'économie est en place • Les parties prenantes du REDD adoptent le double système MRV	Documents officiels Rapports sur les projets Évaluations institutionnelles	FAO PNUE	Les méthodes employées sont efficaces tant du point de vue temporel que financier et bien maîtrisées par les partenaires du pays Les moyens nationaux en matière d'information sur les forêts et concernant les questions touchant les systèmes MRV demeurent faibles Les préoccupations sociales et environnementales sont dûment traitées et prises en compte

(*) Veuillez vous reporter à la section 6 du Plan de préparation pour un cadre de risques, y compris des mesures d'atténuation.

8. Contexte juridique et fondement des relations

Les organismes des Nations Unies ont signé un *mémorandum d'accord* pour mettre en œuvre le Programme de collaboration ONU-REDD, qui est entré en vigueur le 20 juin 2008. Le présent projet de programme d'appui à la mise en œuvre du Plan de préparation de la RDC est conforme à ce *Mémorandum d'accord* ainsi qu'aux accords de coopération et d'assistance signés avec les organismes des Nations Unies participants et le Gouvernement de la RDC.

L'Organisation des Nations Unies et ses institutions sont des parties prenantes compétentes et actives en RDC dans une grande diversité de domaines – sécurité, maintien de la paix, questions humanitaires, reconstruction, gouvernance et développement. Le Programme ONU-REDD s'inscrit dans le droit fil du cadre de coopération existant entre l'Organisation des Nations Unies et la population et le Gouvernement de la RDC. De plus, la mise en œuvre, en cours et avec succès, de la phase 1 du Programme ONU-REDD depuis juin 2009 témoigne de l'esprit de coopération existant entre les différentes parties prenantes du mécanisme de préparation REDD en RDC.

9. Plans de travail et budgets

Le plan de travail et le budget de l'ensemble du Programme ONU-REDD figurent au tableau 2 plus haut (p. 9). Il est extrait du Plan de travail et budget détaillée du R-PP de la RDC, qui comprends la ventilation des fonds *par année* et *par organisme* participant et que on trouve dans la section 5 du R-PP.

Le Plan de travail et le budget correspondant à la première année (2010), tel que requis par le MDTF, est repris en annexe 4. Le budget standard du programme conjoint, qui est requis pour le premier déboursement, sera soumis ultérieurement.

Annexe 1.

Personnes de contact pour le Plan de préparation à la REDD et le Programme ONU-REDD pour la RDC

M. Vincent Kasulu
Directeur du développement durable (MECNT) & Point Focal pour la CCNUCC et pour la REDD – RDC (Kinshasa)
E-mail : kaseyamak@yahoo.fr

M. Kanu Mbizi
Coordonateur national du REDD – RDC (Kinshasa)
E-mail : kanumbizi@yahoo.fr

M. Fabien Monteils
Conseiller technique principal, Programme ONU-REDD de la RDC (Kinshasa)
E-mail : fabien.monteils@undp.org

M. Roger Muchuba
Coordonnateur du Groupe de travail sur le climat-REDD (GTCR) – Le GTCR est la structure REDD des organisations représentant la société civile et les populations forestières de la RDC (Kinshasa).
E-mail : rogermuchuba@yahoo.fr / gtclimatredd@yahoo.fr

Mme. Wahida Patwa Shah
Analyste chargée du climat, des forêts et des terres, PNUE (Nairobi)
E-mail : wahida.patwa-shah@unep.org

M. Oudara Souvannavong
Chargé senior des forêts, FAO (Rome)
E-mail : oudara.souvannavong@fao.org

Mme. Danae Maniatis
Spécialiste MRV, FAO (Rome)
E-mail: danae.maniatis@fao.org

M. Josep A. Garí
Conseiller régional pour l'environnement et Coordonateur régional pour le Programme ONU-REDD, PNUD (Dakar).
E-mail : josep.gari@undp.org

Annexe 2.

Conclusions de la mission conjointe UN-REDD/FCPF pour l'évaluation du R-PP de la RDC (Février 2010)

Section 3 de rapport de la mission conjointe

(.../...)

3.- Conclusions de la mission

Le *draft* du document R-PP proposé par la RDC est d'ores et déjà un document de bonne qualité qui présente une feuille de route solide et cohérente pour la préparation du pays à son intégration future au mécanisme international REDD+. La mission a constaté que le R-PP a été élaboré de façon participative et qu'il enregistre un niveau d'appropriation nationale adéquat. Sous réserve d'intégrer les commentaires de la mission ainsi que ceux des groupes de consultations et des dernières séances de validation, il est prêt pour soumission en tant que *document compréhensif* aux Conseil de Direction du Programme UN-REDD et au Comité des participants du FCPF, qui auront lieu respectivement les 18-19 mars (Nairobi) et les 22-25 mars (Libreville). De même, il convient de souligner que les commentaires issus du processus TAP (Technical Advisory Panel) du FCPF et du réviseur-expert engagé par l'UN-REDD seront également pris en compte, soit avant soir après les réunions des instances mentionnées.

Le R-PP formule de façon détaillée toutes les composantes requises pour le processus de préparation à la REDD. Pour chaque composante, il identifie les étapes et les activités principales, en leur associant un budget suffisamment élaboré. De ce fait, le R-PP représente un important document de référence pour la coordination et l'harmonisation au niveau national des interventions dans le domaine de la REDD.

La durée du R-PP s'étend sur 3 ans (2010-2012), ce qui est assez ambitieux. Il pourrait s'agir d'une période relativement courte compte tenu des ambitions relatées dans le R-PP. C'est donc considéré comme un des risques du R-PP (voire Proposition de Matrice de risques dans l'Annexe 6). Néanmoins, la mission recommande de maintenir cette planification sur 3 ans car il est souhaitable d'appuyer la dynamique et l'intensité avec laquelle se déroule le processus de préparation de la REDD en RDC. Il est fort de constater que l'ensemble des parties prenantes dans ce processus sont motivées et prêtes à développer leurs efforts et poursuivre le travail intensif qui a été accompli jusqu'ici. Toutefois, la mission a suggéré qu'une évaluation à mi-parcours soit effectuée avant la fin de l'année 2011 dans le cadre d'une mission conjointe UN-REDD/FCPF. Ceci permettra l'ajustement et/ou l'actualisation nécessaire des activités, du planning et du budget.

Le budget du R-PP, estimé à 22 million US$, est assez cohérent. C'est un budget élevé mais qui peut être facilement justifié au regard des enjeux et les défis majeurs que compte la RDC sur les plans politique, institutionnel, économique et humain ainsi qu'au regard de la grande étendue de ce pays et de son patrimoine forestier (145 millions d'hectares de forêts sur une superficie totale de 243 millions d'hectares). Le R-PP a été soumis au Conseil de Direction du Programme UN-REDD et au Comité de participants du FCPF en vue de demander une allocation s'élevant respectivement à 5,5 et 3,4 millions US$. Le montant total mobilisé en mars 2010 par ces deux programmes multilatéraux est d'environ 9 millions US$ et représente autour du 40% du budget total nécessaire pour la mise en œuvre du R-PP.

Cependant, le R-PP et son budget sont planifiés de façon à ce que les allocations proposées auprès des programmes UN-REDD et FCPF permettent un avancement significatif du processus de préparation de la RDC à la REDD. Le R-PP est aussi conçu comme un instrument solide convaincant pour la mobilisation de fonds additionnels.

En outre, les agences se sont mises d'accord sur leurs rôles et responsabilités de financement et d'assistance technique lors de la mise en œuvre du R-PP, tel que résumé au tableau ci-dessous.

Volets de préparation à la REDD	Agences chargées
1a/ Gestion de la Préparation à la REDD	PNUD / FCPF-Banque mondiale
1b/ Consultations et Participation	PNUD / FCPF-Banque mondiale
2a/ Facteurs déforestation et aspects politiques	FAO / PNUE
2b/ Options stratégiques du REDD	FCPF-Banque mondiale / PNUD
2c/ Cadre de mise en œuvre de REDD	FCPF-Banque mondiale
2d/ Impacts sociaux et environnementaux (SESA)	PNUE
3/ Scénario de Référence	FAO / FCPF-Banque mondiale
4a/ MRV (émissions et absorptions)	FAO
4b/ MRV (co-bénéfices et impacts)	PNUE

La mission a permis aussi aux agences internationales du Programme UN-REDD et au FCPF de définir les bases d'une coordination interne affirmant le principe d'un processus REDD unique, participatif et transparent piloté par la Coordination Nationale REDD.

La mission a constaté que l'esprit de collaboration entre le Gouvernement (par le biais du MECNT et de la CN-REDD) et la société civile et les organisations des populations forestières (organisées dans le cadre du GTCR) est unanimement respecté et apprécié par tous les partenaires. L'Annexe 8 présente les observations et commentaires du GTCR sur le R-PP soulignent que l'exercice de préparation à la REDD a constitué un espace de débat constructif, d'échanges et de convergence collectifs. Les commentaires de la société civile ont été pris en comte et incorporés dans la version finale du R-PP.

La connaissance de la REDD et de ses enjeux se renforce de façon graduelle au sein de la société civile congolaise, notamment grâce à l'important appui du GTCR et l'approche adoptée par la CN-REDD. Les activités de sensibilisation et de consultation doivent se poursuivre et elles seront progressivement déclinées au niveau provincial et au niveau local afin de bâtir une solide base participative au processus de construction et de mise en œuvre de la Stratégie REDD. Grâce à ses réseaux actifs à plusieurs niveaux, le GTCR est bien placé pour jouer ce rôle. L'appui au GTCR est pris en compte dans le cadre du R-PP et la mission adhère à son développement.

La mission constate que la CN-REDD doit maintenir son rôle central dans le processus de préparation de la RDC à la REDD. Compte tenu de la complexité du processus REDD, elle est appelée à se renforcer pour faire face à l'augmentation et la diversité des activités et des tâches qui lui sont confiées. Toutefois, il a été clarifié que l'intervention de la CN-REDD constitue une étape transitoire et que l'objectif escompté est de bâtir graduellement les capacités de directions juridiques, administratives, financières et techniques au sein du MECNT et des autres ministères et institutions concernés. Ce renforcement de capacités est décisif pour que ces entités puissent assumer pleinement leurs rôles dans la mise en œuvre du processus nouveau et complexe qu'est la REDD.

De même, la déclinaison du processus REDD au niveau provincial devrait se faire progressivement et à travers le recrutement de points focaux REDD directement rattachés aux cabinets des Gouverneurs. La déclinaison provinciale concernera dans une première phase trois provinces forestières et sera étendue sur l'ensemble du territoire de la RDC pour couvrir les 11 provinces du pays au bout des trois années de la phase de préparation.

(.../...)

Annexe 3

Révisions finales du R-PP qui intègrent les différents commentaires et recommandations du Programme ONU-REDD et du FCPF

source: Annexe 4 de la version finale du R-PP

Annexe 4 : Synthèse des mises à jour apportées au R-PP par rapport à la version du 2 mars 2010

Synthèse des problématiques clés pour lesquelles le Comité des Participants du FCPF et le Comité d'Orientation de l'UN-REDD ont demandé à la RDC d'apporter des éléments de clarification avant la mise à disposition des financements:
A. Comité des Participants du FCPF
1. Clarifier comment les contributions des différentes parties prenantes seront collectées et comment elles alimenteront le processus d'élaboration de la stratégie REDD
page 66: un nouvel encadré présente la coordination générale des travaux en vue de bâtir la stratégie nationale REDD+. En résumé, pour chaque option possible pré-identifiée (qu'elle relève d'un levier sectoriel ou habilitant), un Groupe de Coordination Thématique (GCT) coordonnera les travaux, vérifiera les termes de référence des études pertinents, commentera et exploitera les leçons des projets pilotes, mobilisera l'expertise requise et organisera les consultations pour construire le dossier de l'option: pertinence, conditions de succès, feuille de route de mise en œuvre, parties prenantes, investissements requis et coûts, résultats attendus etc. Chaque GCT sera facilité par un membre de la CN-REDD et rassemblera les experts et parties prenantes de l'administration publique, des ONG et de la société civile, du secteur privé et d'autres partenaires. Cette organisation permettra de construire la stratégie nationale REDD+ option par option, dossier par dossier, de manière participative, inclusive et transparente. En effet, Les Groupes de Coordination Thématique seront constitués de manière ouverte et transparente à l'occasion d'un atelier organisé en septembre 2010, en présence des différents Ministères et des parties prenantes du processus REDD. La liste des GCT et de leur leader respectif sera ensuite actée par arrêté ministériel.
2. Alors que le R-PP suggère la création de beaucoup d'institutions aux niveaux national et provincial, le R-PP devrait mieux articuler si et comment les mandats des institutions existantes peuvent être ajustés pour intégrer ces nouvelles fonctions
Dans sa dernière version, le R-PP souligne le fait qu'il ne vise pas la création de nouvelles structures superflues. A la page 68, l'architecture macro qui est discutée pour la mise en œuvre parle désormais de fonctions et non d'organes pour illustrer que la plupart des tâches futures seront assurées par des services de l'Etat existants. Il est néanmoins important de reconnaitre que dans beaucoup de cas les institutions existantes auront besoin d'être réhabilitées et renforcées pour assumer leurs nouvelles responsabilités. Les études à venir sur le cadre de mise en œuvre et la distribution des revenus présenteront des options concrètes pour assurer la cohérence du processus et minimiser les constructions institutionnelles tout en maximisant l'efficacité du dispositif. *Une revue générale et systématique de toutes les missions et stratégies des Ministères, des Directions et des institutions associées sera menée durant l'année 2010, comme illustré dans la composante 2b "Analyse nationale des programmes sectoriels actuels". Cette étude sera réalisée de manière coordonnée avec la revue menée par le PNUD en vue d'élaborer le DSCRP2.* *Ainsi, d'ici la fin 2010, le processus national REDD disposera d'une vision claire, d'un côté des activités et fonctions à porter, et de l'autre du paysage institutionnel, afin d'identifier les écarts et les moyens de les combler. Le plan d'action comprendra l'accompagnement des institutions existantes pour les ajuster à leurs nouvelles fonctions et l'appui à la réalisation de leurs travaux, seulement dans les cas où il en est décidé ainsi sur la base des éléments disponibles.*
3. Clarifier le rôle des organisations de la société civile et des communautés locales dans le système MRV national. Leur besoin en termes de capacités devrait être inclus dans la stratégie de renforcement des capacités

Tout d'abord, l'encadré page 22 sur la "participation de la société civile au processus national" stipule clairement que la société civile jouera un rôle notamment sur "le suivi et la validation des données". Le GTCR a aussi émis le souhait que les communautés locales et les peuples autochtones participent au "suivi de la biomasse sur les placettes permanentes". L'organisation de ce dernier point sera clarifiée par la suite en concertation entre les pouvoirs publics et les représentants de la société civile coordonnée par le GTCR, dans le souci à la fois de faciliter la mobilisation et de capitaliser sur les ressources nationales et locales, d'assurer la qualité des données, d'instaurer un dispositif pérenne et financièrement efficient et d'éviter les risques de conflits d'intérêt au sein de la chaîne de production et de contrôle des données.

Ensuite, la composante 4a doit être considérée dans son contexte: Ce qui a été développé dans le R-PP est une stratégie pour le dispositif MRV national capable de suivre et de reporter les émissions et absorptions de GES au niveau national et sous-national. Ce système permettra à la RDC de suivre ce qui se passe sur ses terres forestières et permettra de déterminer les rapports du pays répondent aux exigences générales de la REDD+. Néanmoins, il faut spécifier qu'il ne s'agit pas ici du dispositif de MRV que le pays utilisera pour la mise en œuvre des politiques et mesures REDD. Ce système fournira seulement des informations, des services et des produits au système de MRV que le pays utilisera pour piloter la mise en œuvre de ses politiques et mesures spécifiques. La société civile sera amenée à jouer un grand rôle dans le suivi et la mise en œuvre des politiques et mesures REDD. Le système proposé ici se borne à garantir la transparence afin que la société civile ait accès à toutes les données et puisse les utiliser pour suivre l'avancement du pays. Il est important de rappeler que toute institution/organisation/ONG qui mettra en œuvre une activité REDD+ devra répondre d'un ensemble de règles qui requièrent davantage de composants et de services MRV. Par exemple, la République de l'Equateur dispose déjà d'un décret de mise en œuvre de la REDD qui répond à la politique nationale de "Socio Bosque", suivant lequel les propriétaires terriens signent un contrat avec l'unité centrale du Ministère de l'Environnement. Dans ce contrat, les propriétaires acceptent de placer une partie de leur terre en conservation, en gestion forestière durable ou autre... Dans ce système, le MRV national joue seulement le rôle de "dispositif d'alerte" dans le sens où il peut produire des informations sur la probabilité que la déforestation, dégradation ou reforestation ait lieu sur cette terre. Dans la mise en œuvre du MRV, il faut aussi un service de terrain qui devra mener les inspections pour évaluer si le contrat est respecté. Dans le cadre de son implication dans le suivi et la validation des données, la société civile pourrait jouer un rôle clé dans cette composante, en partenariat avec d'autres parties prenantes. En revanche, les détails de cette composante doivent encore être définis et développés en RDC, où on n'est pas encore arrivé au point des politiques et programmes concrets pour la mise en œuvre de la REDD+.

Enfin, quelques modifications ont été faites de manière coordonnée entre le GTCR, la FAO, la DIAF, la DDD et la CN-REDD dans le texte de la composante 4a pour clarifier le rôle de la société civile. Ces modifications visent à répondre aux commentaires soulevés notamment par le GTCR (lettre du 13 mars 2010) et divers ONG internationales (déclaration conjointe du 15 mars 2010 par Global Witness, Greenpeace, FERN, Rainforest Foundation Norvège and RU):
- p89: "Le travail se fera autant que possible en relation étroite entre les communautés locales, la société civile coordonnée par le GTCR, les différentes agences et institut gouvernementaux et le secteur privé. Les communautés locales pourront donner un appui à la DIAF et la DDD en ce qui concerne la vérification de certaines données et activités sur le terrain. Les acteurs de la société civile, sous la coordination du GTCR, seront impliqués dans les cours de formation, la mise en place du système SSTS et la vérification de certaines données et activités sur le terrain. Le rôle du secteur privé, des communautés locales et des peuples autochtones dans les mesures de terrain sera clarifié entre les parties prenantes (cf. encadré page 22). "
- p99: " La mesure, associée à la production des données de base, sera assurée par les services de l'Etat en collaboration éventuelle avec divers partenaires. Du niveau national au niveau local, les agents de l'état et leurs éventuels partenaires seront responsables de la collecte d'information selon différentes méthodes (observations, enquêtes et sondages, étude des registres officiels...). A chaque indicateur correspondra une fiche label précisant les modalités de collecte de la donnée (source, méthode, responsable, période, périmètre et définition exacte de la donnée etc.). L'ensemble des parties prenantes à la REDD pourraient être mobilisées dans cette démarche, notamment les acteurs de les communautés locales et les peuples indigènes ou encore le secteur privé qui disposent d'une expérience certaine dans la gestion des flux d'information locaux et nationaux

pour gérer leurs projets ou leurs affaires. Les modalités de tels partenariats restent toutefois à discuter et clarifier."

4. Le budget devrait indiquer clairement les activités prioritaires qui seront financées par le FCPF et l'UN-REDD. De plus, la stratégie nationale pour la mobilisation de ressources additionnelles pour le processus de préparation à la REDD devrait être clarifiée, de même que les arrangements fiduciaires pour la gestion de ces fonds

L'annexe 5 a été ajoutée au R-PP par rapport à la version du 2 mars 2010. Elle présente un chronogramme des activités, détaille ce qui sera fait, quand et sur base de quels financements. Globalement, l'appui de l'UN-REDD et du FCPF a été canalisé en priorité vers les activités à mener à court terme, ainsi qu'aux composants clés de coordination pour assurer la cohérence et la continuité du processus pendant toute la durée de la préparation. Comparativement, le soutien de l'UN-REDD vise aussi les activités plus urgentes puisque les fonds devraient être disponibles plus vite qu'avec le FCPF, dans la mesure où cela reste consistant avec les avantages comparés des agences de l'ONU. Les activités en attente de cofinancement sont planifiées pour 2011 et 2012, ce qui laisse le temps de lever et d'organiser le soutien financier supplémentaire. Ainsi, l'allocation approuvée par l'UN-REDD et le FCPF sécurise la mise en œuvre du plan de préparation pour l'année 2010, l'essentiel de 2011, et sécurise la cohérence d'ensemble du processus jusqu'en décembre 2012.

Au sujet des financements complémentaires requis pour boucler le budget du R-PP, un plan d'action pour lever les ressources a été élaboré et validé par le Ministre en charge de l'Environnement. Il repose sur deux natures de sources: d'abord bilatérale, puis multilatérale pour compléter. La première étape consiste à organiser un tour de table des pays donateurs engagés en RDC. Un plan de préparation et de consultation a été élaboré et est mis en œuvre avec deux repères: un atelier collectif d'information le 28 juin pendant lequel le Ministre partagera les besoins et attentes du pays et débattra avec la communauté des pays donateurs; et un tour de table formel prévu au début du mois de septembre 2010. Enfin, le CBFF financé par la Norvège et le Royaume-Uni a émis un signal positif et devrait être sollicité pour boucler l'écart de cofinancement d'ici la fin 2010.

B. Conseil d'Orientation de l'UN-REDD

1. Que des liens étroits avec les programmes des organismes des Nations Unies en matière de gouvernance en RDC soient établis aux fins de la mise en œuvre

L'analyse nationale des programmes sectoriels en cours couvrira les activités des agences des Nations-Unies, et en particulier les programmes liés à la gouvernance. L'analyse permettra de s'assurer que des ponts sont établis entre ces programmes et l'ensemble du processus de préparation. Par exemple, les responsables des programmes de gouvernance seront invités à participer aux Groupes de Coordination Thématique pour maximiser le partage d'expérience et l'intégration des questions de climat et de REDD+ dans leur propre agenda.

2. Renforcement des mesures pour améliorer l'application des lois et l'adresse du commerce illicite transfrontalier, comme en se joignant à l'Accord de Lusaka sur les opérations de coercition visant le commerce illicite des opérations de la faune et de flore.

Ces aspects seront parfaitement considérés à travers le système des Groupes de Coordination Thématiques. Une référence spécifique a été ajoutée en page 61: "Les efforts pour renforcer les capacités d'application de la loi sont essentiels pour le succès de la future stratégie REDD+. Par exemple, des mesures renforcées pour améliorer l'application de la loi en matière de commerce illégal transfrontalier devront être élaborées et mises en œuvre. A ce titre, la possibilité pour la RDC de rejoindre l'Accord de Lusaka sur les Opérations Concertées de Coercition visant le Commerce Illicite de la Faune et de la Flore Sauvages serait considéré comme un signal positif. »

3. Qu'il soit demandé aux représentants de la société civile et des populations autochtones de la RDC et d'Afrique de veiller à ce que le système MRV prévu par le Plan de préparation de la RDC soit un système à la conception et au fonctionnement duquel prennent part tous les intéressés

Cf. A.3 ci-dessus

4. Que l'on veille à ce que le contrôle des avantages et des impacts des éléments autres que ceux concernant le carbone soit convenablement pris en compte au cours de la phase de mise en œuvre

Depuis la version du R-PP qui a servi de base aux commentaires techniques en Conseil d'Orientation, l'ensemble du plan de préparation concernant l'évaluation et le suivi des co-bénéfices et impacts socio-environnementaux. Le suivi, le reporting et la vérification des questions économiques et liées à la gouvernance seront aussi développés, et les composantes 2d et 4b fournissent les détails appropriés. La RDC s'appuiera sur la dynamique orchestrée par l'UN-REDD avec Chatham House et la plupart de l'expertise mondiale sur les questions de gouvernance (cf. atelier de Londres des 24 et 25 mai 2010). Naturellement, les contributions des parties prenantes engagées sur ces questions seront bienvenues et encouragées durant la phase de mise en œuvre du R-PP.

5. Que soient précisés les moyens utilisés pour traiter les questions de gouvernance

Plusieurs partenaires comme Norad, WRI, PNUE et d'autres ont montré un intérêt à accompagner le process de préparation de la RDC sur la question de la gouvernance. Cette question est cruciale pour garantir la robustesse de la future stratégie nationale REDD+, et elle sera traitée à travers plusieurs fenêtres comme le cadre de mise en œuvre (composante 2c) le SESA (composante 2d), le système MRV des autres bénéfices et impacts (composante 4b), ou encore comme une problématique clé associée aux diverses options sectorielles et habilitantes. Ainsi, la gouvernance sera considérée comme une question transversale et organisée sous forme d'un Groupe de Coordination Thématique, facilité par la CN-REDD et capitalisant sur l'expertise internationale orchestrée par l'UN-REDD avec des partenaires comme Chatham House, WRI, Global Witness, Transparency International... Il alimentera le travail des différents GCT, proposera des sessions de formation et révisera les documents clés et rapports des différents GCT.

6. Que soient précisées les actions prioritaires prévues par le plan de travail qui seront entreprises à l'aide des premiers fonds disponibles en attendant que des ressources additionnelles soient mobilisées pour financer la totalité du Plan de préparation national de la RDC

Cf. A.4 ci-dessus

7. Que l'on précise comment la question des régimes fonciers sera abordée au cours de la mise en œuvre du Plan de préparation national

La question des droits et du régime foncier sera couverte par l'analyse du cadre légal et institutionnel (composante 2c). Cette première étude permettra de constituer une revue des textes et pratiques existants, et d'alimenter le processus consultatif avec l'ensemble des parties prenantes, y compris les représentants des sociétés traditionnelles et coutumières, et la forte implication des comités pertinents de l'Assemblée Générale et du Gouvernement. Cette étude et ce processus de consultation capitaliseront naturellement sur l'existant, y compris les travaux menés par Forest Monitor en proximité avec la société civile nationale et le MECNT. Comme présenté dans le budget page 72, le processus de consultation sur la finalisation et le vote de différents textes élaborant et améliorant le cadre légal et institutionnel pour REDD sera long et soutenu par les financements nécessaires, afin qu'un dialogue étroit et confiant puisse être encouragé entre les parties prenantes. Parallèlement, la question des droits fonciers traditionnels sera considérée à travers différents forums comme les GCT sur la gestion communautaire des ressources naturelles, sur la sécurisation foncière etc. Ce processus parallèle permettra de reverser les enseignements et les orientations issues du dialogue concret et opérationnel au sein du GCT dans le travail plus conceptuel pour construire et actualiser le cadre de mise en œuvre et les réformes d'harmonisation du régime foncier associées.

8. Que le Plan soit coordonné avec les initiatives entreprises dans le Bassin du Congo dont celles relevant de la COMIFAC

La RDC et la COMIFAC travaillent de plus en plus étroitement ensemble pour harmoniser leur agenda et leurs activités REDD. Alors que les négociations internationales sur la REDD avancent, la coordination va se renforcer et ainsi les informations et les initiatives circuleront de manière plus fluide entre les pays. Ainsi, au fil des thèmes, les pays de la COMIFAC seront capables de mieux coordonner leurs activités. Le MRV est un bon exemple de l'engagement des pays de la COMIFAC de travailler étroitement ensemble. La coopération sur la base de réception des images satellites au Gabon est un autre exemple de la manière de mutualiser l'investissement. d'organiser et de faire circuler l'information, et de maximiser et partager les opportunités de renforcement de capacités. L'analyse régionale réalisée par IIASA sur les facteurs de déforestation est un autre exemple. Le potentiel d'harmonisation et de convergence des programmes et pratiques est énorme. Le plan de préparation de la RDC contribuera à renforcer la coopération avec la COMIFAC comme décrit ci-dessus, sujet par sujet, mais aussi à travers un effort global pour mieux partager l'expérience, les idées et les positions. Dans

cette logique, des activités seront spécialement planifiées et financées (par exemple dans la composante 2b dans le cadre du soutien au processus diplomatique) ou à travers divers des rencontres ou ateliers internationaux et régionaux.

C. Autres considérations

1. Divers commentaires ont été ajoutés au R-PP

p. 102: "Une revue à mi-parcours du R-PP sera donc réalisée fin 2011 pour revisiter l'avancement, les activités, le chronogramme et le budget. Le plan de préparation est volontairement ambitieux même si la RDC est consciente que différents risques et contraintes pourraient ralentir le processus. L'objectif pour 2012 demeure une architecture REDD fonctionnelle, peut-être imparfaite et en progrès continus, mais qui autorise les paiements dans un système confiant, innovant et efficace."

p. 66 (encadré): "Des GCT peuvent aussi être constitués autour de problématiques transversales d'importance majeure, par exemple les questions de transformation de l'économie forestière, de l'inclusion des peuples autochtones ou encore du genre. Sur ce dernier par exemple, le GCT sera en charge d'examiner et de proposer des idées pour faire avancer des préoccupations générales (barrières à la participation des femmes et les façons de les lever, préparation de la stratégie REDD, formations…) et veillera à la considération des questions de genre dans toutes les composantes pertinentes du processus de préparation (en s'assurant par exemple que les questions de genre sont bien considérées dans la gestion communautaire et la conservation des forêts, dans la redistribution des revenus du carbone etc.)."

p. 46-47: "Par définition, les futures causes sont difficiles à anticiper. Un point critique est de comprendre et de prévoir les forces internationales sous-jacentes qui pourraient faire évoluer la déforestation et la dégradation des forêts en RDC de manière exponentielle. En effet, l'évolution de la déforestation ne suit pas nécessairement une courbe lisse, et un développement exponentiel et des ruptures peuvent transformer de manière brutale les dynamiques habituelles. De telles perspectives sont probables en RDC, alors que la réduction de la déforestation dans d'autres régions boisées bascule une certaine pression sur le Bassin du Congo, et alors que le pays entre dans une ère de paix et de développement rapide et fort soutenu par la croissance démographique et les investissements massifs dans les infrastructures. Ces tendances sont susceptibles de renforcer les pressions et les menaces sur les forêts pour la production de biocarburants, la production et l'expansion de l'huile de palme ou d'autres plantations industrielles, entre autres."

p. 59: "Il faut souligner que la cartographie participative et communautaire des zones forestières est un élément nécessaire du renforcement des capacités locales en matière de REDD, et reconnaître l'importance et le rôle de la cartographie participative dans la stratégie REDD."

p. 47: "La RDC s'est engagée à ce que l'approche participative prévale dans l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et la validation du rapport final de référence sur les causes de la déforestation."

2. La société civile nationale et internationale a souhaité des clarifications sur la façon dont les différentes options contenues dans l'étude exploratoire sur le potentiel REDD+ conduite avec l'appui technique de Mc Kinsey seront instruites, et de rejeter l'exploitation industrielle du bois comme une option.

Le R-PP ne prédétermine en aucun cas quelles options de la REDD+ seront adoptées ou rejetées. Il vise seulement à préciser comment chaque option sera évaluée. Le R-PP rappelle l'étude prospective et les différentes options telles qu'elles ont été avancées par Mc Kinsey, dans la mesure où cela illustre avec intérêt comment un corpus de programmes REDD+ pourrait être organisé. Mais le R-PP n'est pas le lieu pour discuter chaque option en détail. Au final, le R-PP ne commente pas les suggestions de Mc Kinsey option par option, même si de sérieuses précautions doivent être prises en les manipulant. Le texte ajouté à la page 52 vise à clarifier les "règles du jeu" et la façon d'avancer:

"En effet, le Gouvernement de la RDC a décidé d'évaluer chaque option sur la table, de manière inclusive, participative et transparente, dans le but de déterminer celles qui seront finalement mises en œuvre dans la stratégie nationale, et celles qui seront écartées. Un atelier ouvert permettra de lister et d'organiser toutes les options suggérées par différentes parties prenantes. A l'automne 2010, un Groupe de Coordination Thématique (GCT) sera constitué pour chaque option, et réunira toutes les parties prenantes avec la facilitation de la CN-REDD. Chaque GCT clarifiera son périmètre, des objectifs et le plan de travail dans le but de partager ses conclusions et d'appuyer l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ d'ici à mi-2012. Les options seront seulement confirmées (ainsi que leur programme de mise en œuvre) ou rejetées vers la mi-2012 en aboutissement de ce processus participatif.

Un tel processus offre le moyen le plus équitable et efficace d'assurer que chaque levier potentiel pour la REDD+ en RDC est étudié, évalué, sélectionné et activé de manière adéquate. Certains leviers peuvent être parfaitement consensuels, et le processus aidera alors simplement à élaborer la stratégie et le programme de mise en œuvre pertinent. D'autres leviers peuvent soulever des préoccupations, et alors ce processus participatif évaluera les pours et les contres, le potentiel global et la valeur ajoutée de l'option, afin d'instruire le processus de décision. Par exemple la société civile et les ONG internationales ont émis de profondes réserves contre la pertinence de l'expansion de l'exploitation industrielle du bois comme option de la stratégie nationale REDD+. Cette préoccupation est appuyée par le rapport du Panel d'Inspection indépendant de la Banque Mondiale (août 2007) qui suggère par exemple que l'accroissement des concessions serait contraire aux objectifs de réduction de la pauvreté et de développement rural durable, que les bénéfices de l'exploitation industrielle ne vont pas aux personnes vivant dans et autour des forêts, que l'exploitation n'affecte pas uniquement les populations actuelles mais aussi le bien-être des générations futures, qu'une approche plus équilibrée devrait être développée pour mettre en valeur les modèles appropriés de foresterie communautaire et d'autres actions qui encouragent la participation des communautés, le respect des droits d'usage des forêts et la sécurisation foncière etc. Le GCT sur les concessions forestières mènera l'évaluation et ses conclusions alimenteront la décision finale par la RDC."

Concernant le cas spécifique de l'exploitation industrielle du bois, il convient de rappeler que l'essentiel de la société civile congolaise et de nombreuses parties prenantes internationales considèrent ouvertement que le maintien du moratoire sur les nouvelles concessions est très important pour le succès du processus REDD+, et un bon indicateur de la considération du Gouvernement pour la protection des forêts et la REDD. Il est cependant nécessaire que la communauté internationale reconnaisse les efforts de la RDC à leur juste valeur, et notamment le maintien de ce moratoire depuis 2002, et accompagne y compris financièrement le respect de ces engagements.

Annexe 4. Plan de Travail de la contribution ONU-REDD au Plan de préparation à la REDD (R-PP) de la RDC
[ONU-REDD / RDC / Phase 2] – ANNEE 2010

Objectif du R-PP et du Programme ONU-REDD: **La RDC est outillée et prête à s'engager dans le système REDD+ international**

Résultats	Produits (éléments du R-PP)	ONU	Principaux partenaires	Activités représentatives	Période (*)	Description du budget (**) (US$ '000)					Coûts estimés 2010 (US$)
						C1	C2	C3	C4	C5	
1. Une stratégie nationale au titre du mécanisme REDD+ est élaborée pour 2030 avec la participation des intéressés et peut déjà décoller	1a/ Gestion du processus de préparation	**PNUD**	MECNT, CN-REDD, GTCR	Fonctionnement structures REDD nationales & provinciales; experts et conseil; renforcement des capacités.	**T3/T4**	81	294	75	50	-	***500,000***
	1b/ Consultation, participation et IEC	**PNUD**	CN-REDD, GTCR	Activités IEC; activités à niveau provincial & terrain pilotés par société civile et GTCR.	**T3/T4**	15	32	18	15	-	***80,000***
		PNUE			**T4**	1	-	-	24	-	***25,000***
	2a/ Evaluation des terres et des forêts	**FAO**	MECNT	Etudes; enquêtes sur le terrain; leçons acquises	**T3/T4**	10	110	-	-	-	***120,000***
	2b/ Options stratégiques	**PNUD**	Gouvernement, CN-REDD, GTCR	Analyses sectoriels; plan d'investissement; appui aux négociations; suivi & appui-conseil REDD	**T4**	5	85	-	10	-	***100,000***
		PNUE			**T4**	2	21	-	7	-	***30,000***
	3/ Niveau de Référence	**FAO**	Gouvernement, CN-REDD	Données chronologique et analyses de la situation; définition des niveaux d'émissions de référence; travaux prospectifs	**T3/T4**	-	120	-	-	-	***120,000***
2. Un cadre institutionnel pour la mise en œuvre du Programme REDD est conçu à titre provisoire pour 2013	2c/ Cadre de mise en œuvre	**PNUE**	CN-REDD, Gouvernement	Analyses; consultations; conception & mise en place institutions; conseil; textes juridiques	**T4**	-	15	-	-	-	***15,000***
	2d/ Evaluation sociale et environnementale stratégique (SESA)	**PNUE**	MECNT, GTCR	Etudes et consultations; rédaction et validation du SESA; équipe SESA initial	**T3/T4**	5	125	-	-	-	***130,000***
3. Un système MRV complet est conçu au titre du REDD et est opérationnel	4a/ MRV (GES)	**FAO**	DIAF	Suivi satellitaire; inventaire national des forêts; inventaire des GES	**T3/T4**	150	100	-	50	-	***300,000***
	4b/ MRV (bénéfices multiples *et al.*)	**PNUE**	CN-REDD, MECNT, GTCR	Formation; études et enquêtes; développement d'outils; suivi	**T3/T4**	-	55	45	-	-	***100,000***
Budget planifié (2010)											**1,520,000**
	FAO										***540,000***
	PNUD										***680,000***
	PNUE										***300,000***

(*) T3 et T4 se réfèrent aux 3ème et 4ème trimestres 2010.
(**) Catégories du budget, selon les critères harmonisés de budget du MDTF: C1: Matériels, équipements & transport; C2: Personnel, y compris staff, consultants & voyages; C3: Formation; C4: Contrats, y compris compagnies & services professionnelles; et C5: Autres coûts directes.